Image not found or type unknown

Part d'heritage pour heritiers de 2 lits

Par **philou76**, le **13/11/2014** à **19:49**

Bonjour,
A la mort de mon père nous n'avons rien hérites. Ma mère est décédée.
De cette union sont nés 3 enfants.
Ma mère a d'une première union eu une fille et un fils décédé qui avait 3 enfants.

Ma demie sœur et les héritiers de mon demi frère décédé ne vont ils n'avoir que la part de leur mère et nous 3 en plus la part de notre père.

Merci D'avance de vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés